

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 DÉCEMBRE 2009, à 19h20
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Règlement 2009-263 (visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 et les conditions de perception)
- 3 - Appropriation d'un montant dans le poste budgétaire « surplus accumulé » pour le transférer dans le poste budgétaire « immobilisations »
- 4 - Autorisation à M. Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe la convention de travail de M. Daniel Bacon, directeur général
- 5 - Autorisation à M. Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe la convention de travail de Mme Gisèle Thiffault, directrice générale adjointe
- 6 - Autorisation à M. Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe la convention de travail M. Tony Trépanier, inspecteur en bâtiment
- 7 - Autorisation à M. Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe la convention de travail de M. Jacques Perron, employé municipal
- 8 - VARIA :
 - Discussion pour mettre à pourcentage l'attribution des futures hausses salariales
- 9 - Période de questions
- 10 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le vingt-et-unième jour de décembre de l'an 2009, à 19h20, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne-Marie Denis, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Les membres du conseil présents ont tous reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

Adopté

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ**

RÈGLEMENT 2009-263

RÈGLEMENT VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2009;

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 mai 2010 et le 3^e et dernier versement, le 15 août 2010.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

Le présent annexe fait partie intégrante du règlement 2009-263.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2010

Taux de taxes 2010 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,75¢
Taxe Sûreté du Québec :	0,124¢
Taxe voirie locale :	0,296¢
Taxe aqueduc infrastructure règl. 2000-201	0,06 ¢
Tarif d'entretien eau	51,64\$ par unité
Tarif dette aqueduc règl. 2000-201:	247,52 \$ par unité
Tarif dette égout règl. 2000-201	189,13 \$ par unité
Tarif dette assainissement règl. 96-161:	78,28 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	64,57 \$ par unité
Tarif vidange et récupération résidentiel	183,54 \$ par unité
Tarif vidange et récupération commercial	183,54 \$ par unité
Tarif vidange chalet	120,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	70,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	35,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	15,00 \$ par 100 gal. suppl.

Fait et adopté majoritairement à St-Adelphe, le 21^e jour de décembre 2009.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

Appropriation d'un montant dans le poste budgétaire surplus accumulé pour le transférer dans le poste budgétaire immobilisation

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe s'approprie un montant de 50 000 \$ provenant du poste budgétaire « Surplus accumulé: 55 99100 000 », pour procéder au transfert de ce montant dans le poste budgétaire « Immobilisations 22 10000 522 ».

Adopté

Autorisation à M. Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe la convention de travail de M. Daniel Bacon, directeur général

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire M. Paul Labranche à signer pour et au nom de ladite municipalité, le protocole d'entente 2010 - 2011, qui s'applique à monsieur Daniel Bacon directeur général, relativement à sa convention de travail.

Adopté sur division

**POUR : Claude Thiffault, Réal Côté,
Roger Drouin, Anne-Marie Denis
Louis-Marc Trudel**

CONTRE : Michel Denis

À 19h51, Monsieur le conseiller Claude Thiffault déclare qu'il a un intérêt dans la résolution suivante, il quitte son siège, se retire de la salle des délibérations et ne prend aucunement part aux discussions qui ont porté sur cette résolution.

Autorisation à monsieur Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe la convention de travail de madame Gisèle Thiffault, directrice générale adjointe

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire M. Paul Labranche à signer pour et au nom de ladite municipalité, le protocole d'entente 2010 - 2011, qui s'applique à madame Gisèle Thiffault, directrice générale adjointe, relativement à sa convention de travail. **Adopté sur division**

**POUR : Réal Côté, Roger Drouin
Anne-Marie Denis,
Louis-Marc Trudel**

CONTRE: Michel Denis

À 19h54, suite à l'adoption de la résolution précédente, monsieur le conseiller Claude Thiffault revient à l'intérieur de la salle des délibérations et reprend son siège pour la suite de la séance.

Autorisation à monsieur Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe la convention de travail de monsieur Tony Trépanier, inspecteur en bâtiment

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire M. Paul Labranche à signer pour et au nom de ladite municipalité, le protocole d'entente 2010 - 2011 qui s'applique à Monsieur Tony Trépanier, inspecteur en bâtiment, relativement à sa convention de travail. **Adopté sur division**

**POUR : Claude Thiffault, Réal Côté,
Roger Drouin, Anne-Marie Denis
Louis-Marc Trudel**

CONTRE : Michel Denis

Autorisation à monsieur Paul Labranche maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe la convention de travail de monsieur Jacques Perron, employé municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que les membres du Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire M. Paul Labranche à signer pour et au nom de ladite municipalité le protocole d'entente 2010 - 2011, qui s'applique à monsieur Jacques Perron, employé municipal relativement à sa convention de travail. **Adopté sur division**

**POUR : Claude Thiffault, Réal Côté,
Roger Drouin, Anne-Marie Denis
Louis-Marc Trudel**

CONTRE : Michel Denis

Levée de l'assemblée à 20h17

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général